

Zeitschrift: Reihe Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie =
Collection criminologie / Groupe suisse de travail de criminologie

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 22 (2004)

Artikel: Le délit du corps en criminologie : du "type criminel" au "type" criminel

Autor: Renneville, Marc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1051126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MARC RENNEVILLE

LE DÉLIT DU CORPS EN CRIMINOLOGIE: DU «TYPE CRIMINEL» AU «TYPE» CRIMINEL

Résumé:

Le type criminel en criminologie: obsession? Probablement. Mais de quel «type» parle-t-on? La théorie du «criminel-né» de LOMBROSO peut servir de prétexte pour répondre à cette question. Celle-ci est en effet à la charnière de deux conceptions de l'homme criminel, que l'on peut repérer en France dès la première moitié du XIX^e siècle:

- la première s'enracine dans l'antique tradition du rapport du physique et du moral de l'homme. Elle pose que le physique et le moral sont en chaque individu dans un rapport d'homologie: à tel physique correspond tel moral, la laideur morale est inscrite dans la laideur physique. L'idée de type anthropologique du criminel apparaît dans les sciences de l'homme avec la phrénologie de GALL et l'anthropologie morbide du docteur MOREL. Une différence apparaît toutefois avec la théologie: pour les savants, le défaut organique peut causer la défaillance morale, tandis que pour l'ancienne théologie morale, le stigmate physique est la marque du choix du vice.
- La seconde conception s'inscrit dans un courant mineur au XIX^e siècle, en dessinant la figure moderne du monstre. Celle-ci transgresse en effet le principe de la correspondance exacte du physique et du moral. Le nouveau monstre est ici celui qui parvient à cacher sa laideur morale et ses troubles psychiques derrière l'apparence sociale et physique de l'honnête homme. Il peut présenter des stigmates physiques, infimes (le regard) mais ces signes ne suffisent pas à le confondre avant le passage à l'acte. Ce sont les circonstances de son forfait qui signent sa personnalité.

Entre ces deux lectures, LOMBROSO n'a pas vraiment choisi. Il a cherché le type anthropologique du criminel-né tout en estimant qu'il était aussi, sur le plan psychique, un «fou moral», un être dépourvu de sensibilité à l'égard de ses victimes. De nos jours, il est évident que les criminologues ne perdent plus beaucoup de temps pour mesurer les détenus en prison. C'est la seconde conception du type criminel, plus psychologique, qui domine. Il reste que la science contemporaine (génétique, neurobiologie ...) ne désespère pas de dresser un jour prochain le portrait d'un criminel du troisième type, dont le corps serait spécifique dans une différence indécidable à l'œil nu (le gène, le cerveau ...). Science-fiction?

Zusammenfassung:**Von einem Kriminellen-Typus zum anderen, von GALL bis zu LOMBROSO: die «homo criminalis»-Wissenschaften vor der Kriminologie**

Der kriminelle Typus in der Kriminologie: Besessenheit? Vielleicht. Aber von welchem «Typus» spricht man? LOMBROSOS Theorie des «geborenen Kriminellen» kann als Vorwand dienen, diese Frage zu beantworten. Jene ist in der Tat Angelpunkt zweier Konzeptionen des kriminellen Menschen, nachweisbar in Frankreich ab der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts:

- Die erste Konzeption wurzelt in der alten Tradition der Beziehung des Physischen zum Moralischen im Menschen. Sie geht davon aus, dass sich das Körperliche und das Moralische in jedem Individuum in Übereinstimmung befinden: mit einer bestimmten Physis geht eine bestimmte Moral einher, eine moralische Hässlichkeit widerspiegelt sich in einer physischen Hässlichkeit. Die Idee des anthropologischen Typus des Kriminellen erscheint in den Wissenschaften vom Menschen mit der Phrenologie eines GALL und mit der morbiden Anthropologie eines Doktor MOREL. Ein Unterschied zeigt sich indessen im Vergleich mit der Theologie: Für die Wissenschaftler kann der biologische Mangel die moralische Schwäche verursachen, während die alte Moraltheologie körperliches Stigma als Zeichen der Wahl der Sünde versteht.
- Die zweite Konzeption gehört mit der Darstellung der modernen Figur des Monsters zu einer schwächeren Strömung im 19. Jahrhundert. Eigentlich überwindet sie das Prinzip der exakten Übereinstimmung des Physischen und des Moralischen. Das neue Monster ist hier jenes, das versucht, seine moralische Hässlichkeit und seine psychischen Abartigkeiten hinter der sozialen und physischen Erscheinung des ehrlichen Menschen zu verstecken. Es kann minime physische Stigmata (Blick) aufweisen, aber diese Zeichen genügen nicht, um es zu stellen, bevor es zur Tat schreitet. Es sind die Umstände seiner Übeltat, die seine Persönlichkeit auszeichnen.

Zwischen diesen beiden Strömungen hat LOMBROSO nicht wirklich gewählt. Er hat den anthropologischen Typus des als kriminell Geborenen gesucht in der Annahme, dass dieser auch, was das Psychische betrifft, ein «moralisch Verrückter» sei, ein Wesen, welchem es an Empfindungsvermögen gegenüber seinen Opfern mangelt. Es ist offensichtlich, dass die heutigen Kriminologen nicht mehr viel Zeit verlieren, um Häftlinge in Gefängnissen auszumessen. Es ist die zweite Konzeption des kriminellen Typus, die mehr psychologische, welche dominiert.

Bis heute hat die Wissenschaft (Genetik, Neurobiologie ...) die Hoffnung nicht aufgegeben, in Zukunft das Bild eines Kriminellen von einem dritten Typus zu entwerfen, dessen Körper zwar spezifisch, der Unterschied allerdings vom blossen Auge nicht wahrnehmbar (die Gene, das Gehirn), wäre. Sciencefiction?

Le type criminel en criminologie est-il un fait, une hypothèse ou une obsession? Prise dans une large acception, la notion de «type» renvoie à un éventail d'études dispersées dont la généalogie peut remonter à une période où la «criminologie» n'existait pas comme science. On limitera toutefois ici notre réponse à l'hypothèse que la recherche d'une définition savante de ce «type» est intimement liée aux savoirs criminologiques du XIX^e siècle et que le déclin de l'anthropologie criminelle a suscité une métamorphose de la relation du «type» au «criminel», non son abandon.

Eléments pour une généalogie du «type criminel»

La notion de «type criminel» est généralement attachée à CESARE LOMBROSO (1835–1909) et à sa théorie du «criminel-né» exposée dans les différentes éditions de *L'homme criminel* (1876). Pour LOMBROSO, le type criminel est un individu atavique et amoral commettant des forfaits par nécessité biologique. Il présente certains traits anatomiques, psychologiques et sociaux qui le rapprochent du sauvage. Bien que LOMBROSO ait rapidement dû faire face à un mouvement critique de grande ampleur contre son interprétation de la criminalité, il reste encore de nos jours la figure éponyme de la criminologie européenne de la fin du XIX^e siècle. Une figure exemplaire dans son intention mais repoussoir pour sa méthode et ses résultats. Cette postérité est paradoxale car la théorie de LOMBROSO peut être aussi bien lue, dans l'ordre du discours, comme l'aube d'une ère nouvelle ou comme le crépuscule d'une époque révolue.¹ LOMBROSO endossait lui-même les deux postures. Il aimait répéter que sa théorie avait été pressentie depuis l'Antiquité et que, dans un proche avenir, la jeune science anthropologique révolutionnerait le droit pénal.

A Rome, en 1885, lors du premier congrès international d'anthropologie criminelle, le docteur ALEXANDRE LACASSAGNE fit un exposé

1 M. RENNEVILLE, «Rationalité contextuelle et présupposé cognitif. Réflexion épistémologique sur le cas Lombroso». *Revue de Synthèse*, 4e série, n° 4, oct.-déc. 1997, pp. 497–528.

introduction affirmant la priorité de la filiation française sur les travaux de l'école italienne: il cita le fondateur de la phrénologie, FRANÇOIS-JOSEPH GALL, en le comparant à GALILÉE, le philosophe AUGUSTE COMTE et le docteur BÉNÉDICT-AUGUSTIN MOREL. De fait, si la théorie du criminel-né atavique appartient bien à LOMBROSO, la tentation de trouver les indices visibles du vice et de la vertu sur le corps des individus remonte à la tradition antique de la physiognomonie.² On trouve, dès l'époque médiévale, des représentations du corps corrompu par l'immoralité et une mauvaise physiognomie est, dans le dispositif des preuves légales de l'Ancien droit français, un «indice éloigné» permettant d'infliger la torture à un suspect pour forcer l'aveu.³ Les tentatives de mise en relation des anomalies du corps avec les criminels restent toutefois éparses et ne sont guère systématisées, du moins dans les pays latins car la théologie morale prône une anthropologie d'un sujet humain consacré par une faculté complète de raisonner et la pleine jouissance de sa volonté. L'homme est libre de choisir le bien ou le mal. Ainsi donc, on pouvait fort bien choisir, comme le répéteront ensuite les anthropologues du XIX^e siècle, le crime comme métier. Le marquis de VAUVENARGUES (1715–1747) fit de cette profession une description que n'aurait pas reniée LOMBROSO: «Il se trouve des hommes qui ont pris le crime comme un métier; qui, cachés au fond des grandes villes, y composent comme un peuple à part, vivant sans règles, sans frein, sans crainte des dieux; sur qui l'honneur ne peut plus rien, en qui ne reste aucun sentiment de honte ou d'humanité; malheureux que l'attrait du mal a entièrement abrutis, que la misère et le goût de plaisir ont voués dès leur enfance à l'infamie, et qui ne semblent être sur la terre que pour la perte ou pour l'effroi des autres hommes».⁴ L'homme qui s'adonne ainsi au mal n'est pas enfermé d'emblée dans un sté-

2 «Le congrès d'anthropologie criminelle à Rome», *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1886, p. 169.

3 JEAN-JACQUES COURTINE ET CLAUDINE HAROCHE, *Histoire du visage. XVI^e-début XIX^e siècles*, Paris, Plon, 1994, pp. 61–62; LUIGI LAZZERINI, «Les vertus de la main de Cotola. L'anatomie des criminels à l'Age baroque», in *Equinoxe, Revue de Sciences humaines*, «Homo criminalis», n°22, automne 99, pp. 41–49; SYLVIE CHALES-COURTINE, *Le corps criminel. Approche socio-histoire des représentations du corps des criminels*, EHESS, thèse de doctorat d'Histoire, 2003.

4 VAUVENARGUES, «Réflexions sur divers sujets», *Oeuvres complètes*, Paris, Hachette, 1968, t. I, pp. 332–333 (§ 45).

réotype de «criminel» mais dans la catégorie générique du pécheur. Il peut certes porter sur son visage et son corps les stigmates de ses forfaits, comme tend à le démontrer l'abondante littérature populaire sur le fait divers criminel aux XVII^e–XVIII^e siècle, mais dans ce cas, le stigmate visible est considéré comme un signe secondaire, conséquence d'une déchéance morale librement consentie.⁵ Si la laideur morale est bien en corrélation avec la laideur physique, l'imperfection du corps n'est généralement pas lue comme la cause déterminante d'une mauvaise conduite.

L'anthropologie théologique a été profondément ébranlée par la critique du système judiciaire de l'Ancien Régime. La liberté du criminel fut alors révoquée en doute par l'iniquité des lois. Où se trouve la liberté de ne pas voler un pain, lorsque l'on meurt de faim? Dans le même temps, un nouveau projet de connaissance est ouvert avec l'émergence d'une «science de l'homme», issue du vitalisme et du renouveau de la physiognomonie. Lorsque l'on cherche en cette fin de siècle des «Lumières» à saisir les rapports du «physique» et du «moral» de l'homme, comme l'explique CABANIS et ses amis «idéologues», c'est en posant désormais l'hypothèse d'un lien de cause à effet. La première science revendiquant une connaissance positive de l'homme criminel naît ainsi entre la physiognomonie de LAVATER et l'idéologie physiologique de CABANIS. Il s'agit de la phrénologie, chère au docteur LACASSAGNE. Si l'inventeur de cette théorie, le docteur GALL, prend bien soin de rejeter LAVATER comme CABANIS, son système d'interprétation s'inscrit indubitablement dans ce courant naissant des sciences de l'homme. GALL ne définit, pas plus que CABANIS ou LAVATER, un «type criminel» anthropologique, mais il est le premier à établir une relation causale entre l'organisation cérébrale d'un individu et ses actions. GALL pense ainsi qu'il est possible d'expliquer certains types de crimes, commis dans d'horribles circonstances, et apparemment sans motifs, par un développement exagéré de l'instinct carnassier. Parce que GALL précède LOMBROSO

5 MAURICE LEVER, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993; FRANÇOISE DU SORBIER, «Le paradoxe du criminel», *Poétique*, «Le biographique», 1985, n° 63, p. 370.

dans le temps et qu'il a largement appliqué sa théorie anatomique et physiologique à la question criminelle, il est tout autant, et peut-être plus que LOMBROSO, l'initiateur de la tradition bio-anthropologique de l'étude du criminel.⁶ Sa théorie a d'ailleurs été, tout comme celle de LOMBROSO, durement attaquée. Elle a trouvé de nombreux partisans chez les médecins, les avocats, les politiques, les mondains et les artistes, mais elle a également été combattue par de farouches adversaires, médecins et magistrats, notamment lorsqu'il s'agissait d'examiner des crânes de criminels. La phrénologie tomba en 1836 sur un «os» avec LACENAIRE. Le poète assassin se joua de la doctrine et de ses prosélytes comme il se joua, d'ailleurs, de la société qui le jugeait.⁷ Son procès précéda de peu le déclin de la phrénologie.

La science des types

Le déclin de la phrénologie ne freina pas la lourde tendance de fond des sciences du XIX^e siècle, naturalistes, classificatrices et hiérarchisantes. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'être un disciple de GALL ou un matérialiste pour partager la foi scientifique à distinguer dans la population des «types» présentant des caractéristiques communes. C'est ainsi que le docteur LEPELLETIER DE LA SARTHE, membre de l'Académie de médecine, décrit en 1857 dans un ouvrage consacré à l'organisation du système pénitentiaire, des «types pénitentiaires». On n'est plus très loin du «type criminel», même si ce médecin repousse tout déterminisme fatal et maintient la capacité de chaque individu à lutter contre ses tendances organiques. Inspiré par les textes de l'écrivain MAURICE ALHOY, ce médecin spiritualiste définit huit types pénitentiaires reconnaissables à leurs méfaits, à leur psychisme et, pour certains, à leur physionomie.⁸ Chaque type est mar-

6 M. RENNEVILLE, *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2000.

7 ANNE-EMMANUELLE DEMARTINI, *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001.

8 MAURICE ALHOY ET LOUIS LURINE, *Les prisons de Paris. Histoire, types, moeurs, mystères*, Paris, Gustave Havard, 1846.

qué par la dominance d'un vice que l'action pénale doit s'efforcer de remplacer par la vertu correspondante.

Type	Vice	Vertu
Vagabond	insouciance	prévoyance
Querelleur	emportement	modération
Escroc	astuce	bonne foi
Fanatique	violence	douceur
Voleur	convoitise	équité
Dépravé	corruption	pureté
Empoisonneur	perfidie	bienveillance
Meurtrier	cruauté	humanité

Chacun de ces types est reconnaissable à des traits distinctifs visibles. Le vagabond possède une «physionomie souvent malicieuse, fine et même assez intelligente, mais presque toujours, à la fois, sardonique, fausse, licencieuse, le vagabond est commun, familier, cynique dans ses manières». Le querelleur a une physionomie «avineuse, oeil dur, provocateur, bouche grimaçante, visage contusionné, meurtri, cheveux mal tenus». L'escroc a le «regard faux, caressant, perfide; si vous le chercher, il vous évite; si vous ne le poursuivez pas, il vous observe et vous étudie; sa physionomie satanique offre, à la fois, quelque chose de souriant, d'affectueux, de prévenant, mais d'emprunté, d'indécis, d'amer, de fatal». Le fanatique arbore une «physionomie martiale, regard fier, audacieux», des «lèvres mobiles et frémissantes». Il offre, «dans les fers l'image du lion resté fier et terrible dans les entraves d'une ménagerie ». Le voleur est «facile à reconnaître: regard furtif, inquisiteur, pénétrant, semble toujours occupé du besoin de prendre connaissance des lieux, des choses, des hommes, pour mieux accomplir ses desseins». Le dépravé «présente quelque chose d'instinctivement criminel et vicieux; son sourire grimacé, perfide, porte dans l'âme une sorte de froid glacial, une influence pénible et presque léthifère. Sa voix est gutturale et discordante, son coup d'oeil pénétrant et diabolique, c'est le regard éblouissant et fatal de la panthère et du caïman». L'empoisonneur a un «visage efféminé,

prévenant, un oeil caressant et faux comme celui du serpent qui veut fasciner sa proie». Le meurtrier enfin, «appartient à ces natures sauvages ou grossières et stupides qui commettent le meurtre souvent avec plaisir, quelquefois sans préméditation et sans intérêt: comme l'hyène et le chacal se livrent à leurs terribles instincts par le seul amour du sang et du carnage». Il a un «regard sinistre, farouche, haineux, menaçant; les lèvres minces, frémissantes, crispées; les narines ouvertes et respirantes; les mouvements brusques, saccadés, la démarche convulsive et bondissante; leur ensemble offre quelque chose de hargneux, de féroce et d'antipathique».⁹

Animalisation du comportement et des traits physiques, identification du caractère à l'acte répréhensible, projection du jugement moral sur la physionomie, importance du regard: la typologie de LEPelletier mobilise une rhétorique déjà à l'œuvre chez VAUVENARGUES. Elle n'est guère spécifique au criminel et on la retrouve aussi bien dans la littérature savante que dans les œuvres romanesques du XIX^e siècle.¹⁰ Grand succès de littérature populaire, les *Mystères de Paris* débute par une mise en garde sur la singularité du milieu criminel. Si le lecteur veut bien entrer dans cette «fange» prévient EUGÈNE SUE, il faudra qu'il assiste à «de sinistres scènes»: «il pénétrera dans des régions horribles, inconnues; des types hideux, effrayants, fourmilleront dans ces cloaques impurs comme les reptiles dans les marais». L'auteur précise ensuite ses intentions: «nous allons essayer de mettre sous les yeux du lecteur quelques épisodes de la vie d'autres barbares aussi en dehors de la civilisation que les peuplades sauvages si bien peintes par COOPER. Seulement les barbares dont nous parlons sont au milieu de nous; nous pouvons les coudoyer en nous aventurant dans les repaires où ils vivent, où ils se rassemblent pour concerter le meurtre, le vol, pour se partager enfin les dépouilles de leurs victimes.

9 ALMIRE-RENÉ-JACQUES LEPelletier DE LA SARTHE, *Système pénitentiaire complet. Ses applications pratiques à l'homme déchu dans l'intérêt de la sécurité publique et de la moralisation des condamnés*, Paris, Guillaumin et Cie, 1857, pp. 176–202.

10 LOUIS CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Hachette, 1984 (1958); MICHEL PIERRE PIERRE, *Un mythe romantique: les barbares 1789–1848*, Lyon, PUL, 1981.

Ces hommes ont des mœurs à eux, des femmes à eux, un langage à eux, langage mystérieux, rempli d'images funestes, de métaphores dégouttantes de sang». ¹¹ Un demi-siècle plus tard, on peut lire, dans un article publié par la très sérieuse *Revue scientifique* le constat suivant dans un article consacré à l'homme primitif: «Dans les bas-fonds de nos sociétés vit encore toute une triste catégorie d'individus qui, par leur physique dégradé et leurs mœurs exécrables, ne diffèrent pas beaucoup de nos ancêtres sauvages de la préhistoire. Ces êtres misérables qui peuplent les prisons et les bagnes ne rappellent, en effet, que trop souvent le type de la brute primitive, l'être rétif, féroce, sans remords, vivant dans l'imprévoyance et l'abjection, tout aux préoccupations de la «vie nutritive». Ces individus sont, là aussi, «égarés au milieu d'une civilisation complexe». ¹²

Un demi-siècle sépare ces deux textes. Derrière une apparente similitude, l'image éculée du «type criminel» s'est transformée. Elle a été rajeunie en devenant un objet de science modelé par l'histoire naturelle et la clinique anatomo-pathologique. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le développement de l'anthropologie physique et de la théorie des dégénérescences ouvre une période de «grand examen» des criminels. Les nouvelles sciences ne participent plus seulement à l'établissement du corps du délit, elles veulent mettre au jour le délit du corps. ¹³ Le docteur MOREL est à la pointe de ce mouvement, lorsqu'il érige en 1864 la recherche des «types» en véritable programme scientifique: «Les individus frappés congénitalement de déchéance intellectuelle, physique et morale ne ressemblent à personne: ils se ressemblent entre eux, ils représentent des *types*; ils forment des races, des variétés malades dans l'espèce; ils révèlent leur origine commune par l'identité du caractère et du naturel. Les tendances malfaisantes des uns, les instincts dépravés des autres, le niveau intellectuel qu'ils ne peuvent jamais franchir, l'impossibilité de rien in-

11 E. SUE, *Les mystères de Paris*, Paris, R. Laffont, 1989 (1842-43), p. 32.

12 M. A. VIANNA, «L'homme primitif actuel», *Revue scientifique*, 1887, t. 2, p. 628.

13 M. RENNEVILLE, *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003, pp. 199-299.

venter, de rien perfectionner, ne sont pas plus l'effet du hasard que ne le sont certaines formes vicieuses de la tête, certains difformités et arrêts du développement du squelette [...] J'ai proposé de donner le nom d'anthropologie morbide à cette partie de la science naturelle de l'homme qui a pour but d'étudier les caractères qui sont dus à certaines influences malades spéciales ainsi qu'aux transmissions héréditaires de mauvaise nature. Rien ne me paraît plus logique que d'établir une différence entre ces derniers caractères et ceux qui, d'après Buffon et les autres naturalistes, sont le résultat du climat, des mœurs, des habitudes, etc.»¹⁴ MOREL est ici dans le droit fil de la recherche du rapport entre le physique et le moral car il tient pour ces études «à ne pas séparer les caractères de l'ordre intellectuel et moral des caractères de l'ordre physique proprement dit, comme seraient les vicieuses conformations de la tête, les arrêts du développement et les difformités du squelette, etc.»

Lorsque LOMBROSO expose sa conception du criminel-né, bien différente, puisqu'elle procède non d'une déviation du type normal, mais d'un retour au type primitif, la communauté scientifique est très divisée sur la démonstration mais elle est convaincue de la légitimité du questionnement. L'hypothèse atavique de LOMBROSO charriait des éléments très anciens dans le cadre nouveau de l'évolutionnisme et de la philosophie positiviste. Que l'on soit d'accord ou pas avec LOMBROSO, les études se multiplient sur cette question. CORRE, CUMONT, DALLEMAGNE, HEGER, BORDIER, LACASSAGNE, MANOUVRIER, ORCHANSKI, TEN KATE, PAWLOWSKY, etc., procèdent à de nombreuses analyses anthropométriques sur les criminels. Le *Bulletin de la société d'anthropologie de Paris*, mais aussi les revues des sociétés d'anthropologie de Lyon, Bordeaux, Bruxelles; publient des études sur les crânes de criminels et sur la physiologie du cerveau. La définition et l'interprétation du type criminel font l'objet de plusieurs thèses concurrentes: celle du criminel-né atavique, épileptique

14 B.-A. MOREL, *De la formation du type dans les variétés dégénérés ou nouveaux éléments d'anthropologie morbide pour faire suite à la théorie des dégénérescences dans l'espèce humaine (précédé d'une lettre à M. Le professeur Flourens)*, Paris, 1864, pp. 2-3.

et fou moral de LOMBROSO, celle du criminel dégénéré (MOREL, MAGNAN, FÉRÉ, GARNIER ...), celle du criminel comme type professionnel (DEBIERRE, TARDE, TOPINARD), celle du criminel lié à des couches socio-cérébrales (LACASSAGNE).

Peu importe ici la querelle sur l'interprétation du type criminel.¹⁵ Ce qui est certain, c'est que le postulat d'une relation causale entre le physique et le moral persiste jusqu'à la fin du siècle. Les études de craniologie et d'anthropométrie s'avérant contradictoires dans leurs résultats, certains s'en remettent à la foi scientifique pour renvoyer dans l'avenir la preuve d'une relation du crime au corps qu'ils ne parviennent pas découvrir.¹⁶ Les théories passent, le présupposé reste. Malgré l'approche sociologique et critique de DURKHEIM, malgré la «réfutation» statistique de LOMBROSO par GORING, les études d'anthropologie et de biotypologie se poursuivront au vingtième siècle, en Europe et aux Etats-Unis.¹⁷ Tout se passe comme si la recherche du type criminel possédait une inclination à la récidive totalement inaccessible à la sanction épistémologique. Serait-elle donc le péché originel de la criminologie, l'expression d'un défaut de naissance? Faut-il se résoudre à concéder qu'il existerait par nature un type de criminologie déterminée à rechercher le type criminel?

15 M. RENNEVILLE, «La réception de Lombroso en France (1880–1900)» in L. MUCCHIELLI (Ed), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 107–135; sur le contexte anglais, voir NEIL DAVIE, *Les visages de la criminalité: à la recherche d'une théorie scientifique du criminel type en Angleterre (1860–1914)*, Paris, Kimé, 2004.

16 CHARLES DEBIERRE, *Le crâne des criminels*, Paris, Masson, 1895, p 459–460.

17 CHARLES GORING, *The English Convict: A Statistical Study*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1913; FRANK H. MARSH ET JANET KATZ (Eds), *Biology, Crime and Ethics. A study of Biological Explanations for Criminal Behavior*, Cincinnati, Anderson Publishing Co., 1985; NICOLE HAHN RAFTER, *Creating born criminals*, Urbana et Chicago, University of Illinois Press, 1997.

Vers une criminologie du troisième «type»?

Pour esquisser une réponse ouverte à notre question de départ, il faut la prendre au mot. En France, le mot «type» permet de désigner un modèle réunissant les êtres de même nature mais il offre aussi la ressource, dans un registre familier, de désigner un individu quelconque. L'ajout d'un adjectif courant suffit alors pour qualifier la nature physique, et surtout morale de l'individu: «drôle de type», «pauvre type», «sale type» ...

Circonscrite à sa définition savante, forgée au XIX^e siècle, la notion de «type anthropologique» criminel ne semble plus avoir cours en criminologie. Prise dans un sens plus large, la notion survit très bien à la démonstration de son inanité scientifique: il suffit pour le vérifier de s'attacher à la construction médiatique des grandes figures criminelles.¹⁸ Toutefois, ce qui exerce désormais une fascination sur un large public, ce n'est plus tant le portrait de l'accusé en «criminel type» que le «type» commun qui se révèle tout à coup «criminel». Il faut entendre ici la nuance offerte par la langue: le «criminel type» renvoie à un modèle abstrait, typique, le «type» criminel en revanche, renvoie autant à une construction en clichés qu'à la singularité de l'accusé et de ses actes. Ce glissement récent est la conséquence de la conjonction de deux phénomènes: le déclin de la notion savante de «type criminel» et la métamorphose de la figure du monstre. Si le XIX^e siècle est en effet le siècle du «type criminel», c'est aussi celui d'un «désenchantement du monstre» qui offre un cinglant démenti au principe de relation du physique et du moral: on peut avoir un corps difforme et une âme sublime, on peut avoir un corps banal et une âme sombre.¹⁹ C'est durant la période romantique qu'apparaissent deux illustrations frappantes de cette disjonction du physique et du moral: dans la fiction d'abord, avec le personnage de QUA-

18 SUSANNE WEGENER, *Fotografische Erfassung. Zur Geschichte medialer Konstruktionen des Kriminellen*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1999.

19 JEAN-JACQUES COURTINE, «Le désenchantement des monstres», in ERNEST MARTIN, *Histoire des monstres depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Grenoble, Jérôme Millon, 2002, pp. 7-27.

SIMODO, dans la chronique judiciaire ensuite, avec LACENAIRE. En désenchantant le monstre, en désolidarisant le physique et le mental, le XIX^e siècle a développé une figure jusqu'alors mineure de la monstruosité: le monstre psychique.²⁰ C'est cette nouvelle figure (type?) qui est mobilisée dans nos grandes affaires médiatisées contemporaines, dans le cinéma de fiction aussi. Les plus inquiétants psychokillers y sont souvent joués par des acteurs utilisés à contre emploi. A. HITCHCOCK doit quelques uns de ses plus grands succès à la mise en œuvre de cette figure: JOSEPH COTTEN dans *Shadow of a doubt* (1943), ANTHONY PERKINS dans *Psycho* (1960), BARRY FOSTER dans *Frenzy* (1972).²¹ Le criminel monstrueux de nos jours, c'est moins un individu typé à la LOMBROSO qu'un être bien intégré socialement et qui n'a pas de singularité anatomique: un type d'apparence banal, identique à sa victime. Le regard porté sur l'altérité est devenu ainsi foncièrement ambivalent: chacun de nous est le représentant potentiel d'un type criminel. Le proche voisin peut aussi bien être victime que monstre. Cette ambivalence est probablement l'une des raisons pour lesquelles la population tend à accepter sans grandes réticences des systèmes de contrôle d'identité et de surveillance vidéo permanent. La mise en place progressive de nouveaux systèmes de traitement informatique de reconnaissance faciale biométrique automatisée dans des lieux de vie collective (métro, aéroports ...) illustre cette évolution vers une société de prévention des risques voire, de «sécurité maximale».²² Toutefois, s'il est aujourd'hui admis que l'individu le plus dangereux n'est probablement pas visuellement détectable avant son premier passage à l'acte, la mécanique de stigmatisation retrouve tous ses droits dès l'arrestation d'un suspect. Plus la banalité de la condition sociale et physique de l'individu contraste avec l'effroi collectif suscité par ses actes, plus il sera «monstré» sur le plan mental, comme un individu froid, calculateur, manipulateur, peu accessible à la sanction ou à une thérapie.

20 Sur la part prise par la psychiatrie dans ce phénomène, voir FRÉDÉRIC CHAUVAUD, *Les experts du crime. La médecine légale en France au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 2000.

21 Sur la représentation du type criminel au cinéma, M. RENNEVILLE, *Crime et folie*, op. cit., pp. 377-415.

22 GARY T. MARX, «La société de sécurité maximale», *Déviance et société*, 1988, vol. 12, n° 2, pp. 147-166.

Hypothèse théologique, obsession sociale, fait scientifique? L'idée du type criminel a la vie longue. Mainte fois réfutée lorsqu'elle s'incarne en théorie dans l'ordre du discours savant, elle semble douée d'une capacité de persistance similaire dans l'imaginaire collectif pour resurgir, périodiquement, à la faveur de circonstances dont l'élucidation reste problématique. Dans cette histoire de longue durée, une constante se dégage incidemment sur la population visée par ce phénomène: les théories du «type criminel» sont bien plus souvent appliquées aux transgressions effectivement sanctionnées par le système judiciaire qu'à la criminalité de cols blancs. Peut-être faut-il garder, avec les scientifiques, envers et contre toutes les dérives passées, le fervent espoir de réduire un jour un fait de culture à un fait de nature, tant il est vrai qu'en science, l'imaginaire précède la technique. Il n'est pas impossible à cet égard que les sciences contemporaines (neurobiologie, génétique) fabriquent sous nos yeux un criminel du troisième type, dont le corps présenterait bien quelque spécificité anthropologique, mais dont la reconnaissance serait soustraite au regard du commun. Nous ne serions alors pas loin de revoir se conjuguer avec bonheur les deux obsessions structurantes du discours criminologique: la traque scientifique du criminel et la demande de sécurité publique. Retour à LOMBROSO? Science-fiction?